

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le mercredi 17 novembre 2021, à la salle du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette située au 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, à compter de 19 h 30 par vidéoconférence, et ce en vertu des arrêtés ministériels 2020-004 du 15 mars 2020 et 2020-028 du 25 avril 2020 et formant quorum sous la présidence de M. Francis St-Pierre, préfet.

**RÉSOLUTION 21-319**

**AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 21-13 CONCERNANT  
L'ÉTABLISSEMENT DE QUOTES-PARTS RELATIVES AUX TRAVAUX  
EFFECTUÉS DANS LES COURS D'EAU DONT LA MRC DE RIMOUSKI-  
NEIGETTE A LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE**

Avis de motion est donné par Vanessa Lepage-Leclerc que lors d'une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé : « *Règlement 21-13 concernant l'établissement de quotes-parts relatives aux travaux effectués dans les cours d'eau dont la MRC de Rimouski-Neigette a la compétence exclusive* ».

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

(S) Francis St-Pierre  
Préfet



Directeur général ou adjoint

(S) Jean-Maxime Dubé  
Directeur général et secrétaire-trésorier